

# Le Conseil départemental de la Corrèze

**S'ENGAGE**

pour l'insertion professionnelle et  
l'inclusion  
sur son territoire



## EN MOBILISANT

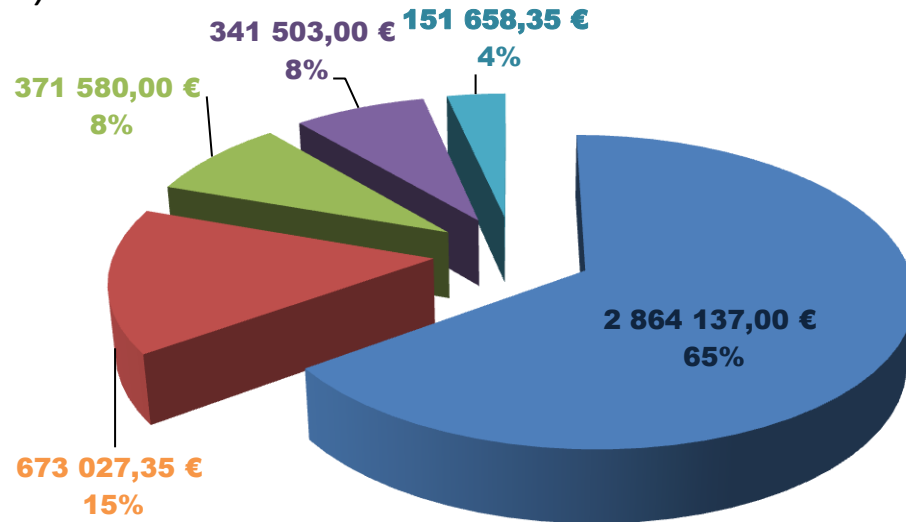
- Les **subventions départementales** en tant que chef de file des politiques d'insertion et pilote du Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI 2022-2024).
- Le **financement européen (FSE)** en tant qu'organisme intermédiaire de gestion.

# I- Une implication départementale en faveur de l'emploi aux résultats probants sur le territoire

# Sur la période (2018-2022) : 36 opérations programmées / 8 opérateurs

■ **4 401 905,35 €** de financement européen (FSE)

**Schéma n°1** Répartition par dispositif du montant programmé FSE sur la période (2018-2022)



- Augmenter le nombre de parcours d'insertion intégrés d'accès à l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale
- Mise en œuvre des parcours d'accompagnement des publics vulnérables en lien avec les conséquences de la crise sanitaire
- Développer des projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et expérimenter des projets d'action innovantes
- Mobiliser les employeurs et entreprises dans les parcours d'insertion
- Assistance technique

■ **2 514 138 €** de contrepartie départementale pour les opérations internes

■ **581 955 €** de financement départemental à destination des opérations externes

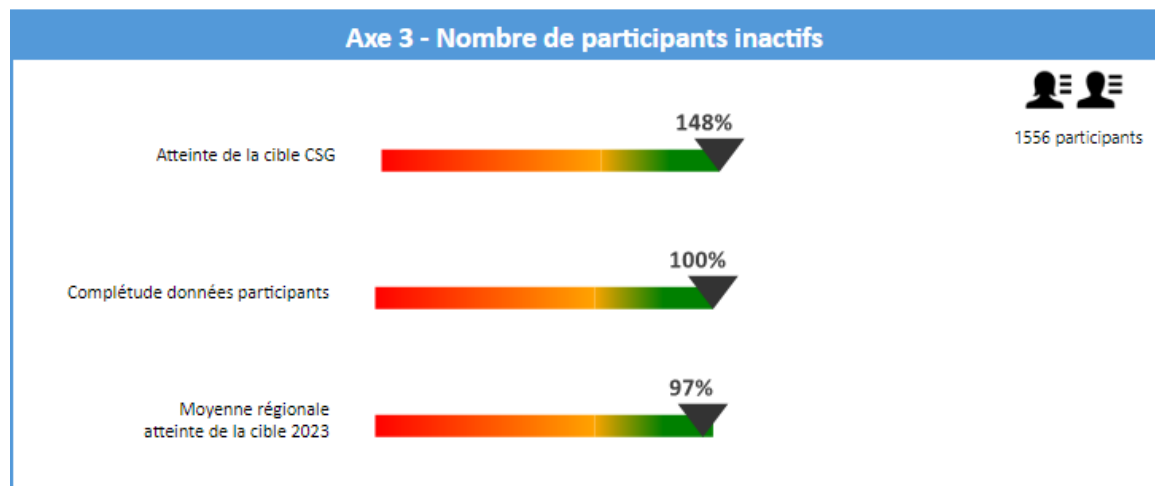
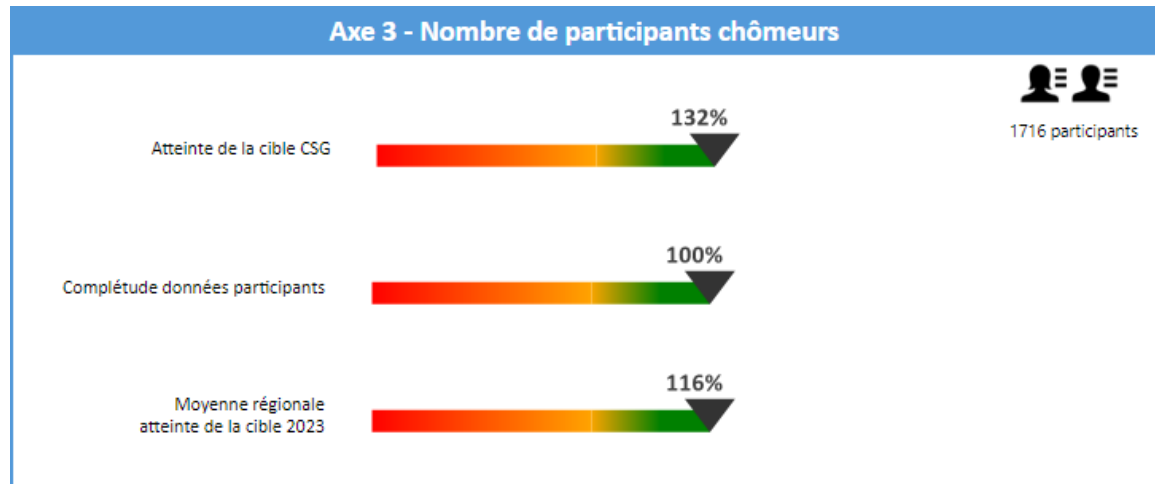
## b) Des résultats satisfaisants

 Des indicateurs de performance positifs au 31/12/2021

→ Objectifs de résultats conventionnés :

**. 1 300 participants  
chômeurs**

**. 1 049 participants  
inactifs**



## b) Des résultats satisfaisants

### ■ Des indicateurs socio-économiques favorables

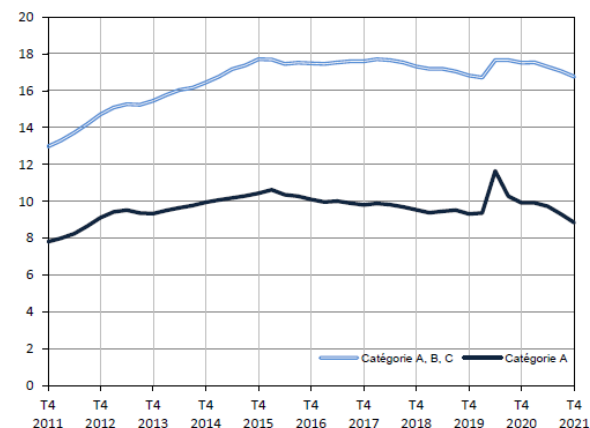
**Tableau n°1** Comparatif des indicateurs taux de chômage, taux de bénéficiaires rSa à l'échelle départementale, régionale et nationale- source DRESS

	Corrèze	Nouvelle Aquitaine	France métropolitaine
<b>Taux de chômage</b> (T3 2021)	<b>6,6%</b>	7,3%	7,4%
<b>Taux bénéficiaires</b> rSa/habitants 15-64 ans	<b>2,1%</b>	3,9	5,3%

**Schéma n°2** Comparatif de l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi à l'échelle départementale, régionale et nationale – source Pôle Emploi

	Corrèze	N. Aquitaine	France métró.
<b>T4 2021</b>	-1,8%	-3,7%	-3,8%
<b>Année 2021</b>	-4,3%	-6,9%	-6,3%

**Schéma n°3** Évolution du nombre de demandeurs d'emplois en Corrèze en milliers – source Pôle Emploi





**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **Le Programme national FSE+**

## **« Inclusion, jeunesse, emploi et compétences »**





## Du FSE au FSE+

- **En France, le FSE, maintenant FSE+, est partagé entre Etat (65%) et Région (35%)**
- **L'Etat délègue une part importante de ses crédits à des organismes intermédiaires (Conseils Départementaux et OI pivots)**
- **La Commission européenne n'a à ce jour pas encore validé la version finale du Programme National**

### CE QUI CHANGE AVEC LE FSE+:

- **Le FSE+ réunit 4 fonds auparavant distincts afin d'accroître la dimension « inclusion » :**
  - Le Fonds Social Européen (FSE)
  - Le Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD)
  - L'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ)
  - Le Programme européen pour l'Emploi et l'Innovation Sociale (EaSI)
- **Rôle structurant de l'appel à projet :** Les appels à projets seront intégralement dématérialisés, ils ne pourront plus être permanents, et fixeront la liste des plans de financement et des dépenses forfaitisées auxquels pourront avoir accès les bénéficiaires
- **Plus de transparence :** Tous les appels à projets, territoriaux comme nationaux, seront publiés sur le site [www.fse.gouv.fr](http://www.fse.gouv.fr)
- **Mesures de simplification :**
  - *Recours à la forfaitisation et aux coûts standards*
  - *Renforcement du contrôle interne avec un objectif de diminution des CSF*
  - *Taux de cofinancement unique à 60% sur le programme pour les trois ex-régions*



## Le Programme national FSE+

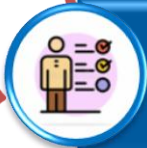
**Les Priorités  
centrales :**  
Emploi, Inclusion,  
Jeunesse et  
Compétences



**1. Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus = Déléguée en quasi-totalité aux OI**



**2. Insertion professionnelle des jeunes et appui à la réussite éducative**



**3. Améliorer les compétences et les systèmes d'éducation, de formation professionnelle et d'orientation pour mieux anticiper et accompagner les mutations économiques**



**4. Promouvoir un marché du travail inclusif et un environnement de travail adapté et sain**



**5. Aide matérielle aux plus démunis**



**6. Favoriser l'innovation sociale et l'essaimage de dispositifs innovants**

**Les Priorités  
complémentaires**

# Le Programme national FSE+

## Détails des priorités



### Priorité 2. Insertion des jeunes et réussite scolaire

#### OS A - Insertion des jeunes et soutien à l'apprentissage et l'alternance

*Cet OS, dédié aux moins de 30 ans, prend le relai de l'IEJ (sans justification de statut de NEET ni éligibilité territoriale)*

- Repérage, remobilisation et orientation vers les acteurs de l'accompagnement ou le service public de l'emploi; Accompagnement social et professionnel (raccrochage, mise en situation professionnelle, levée des freins sociaux ;
- Aides à la mobilité géographique des jeunes ayant moins d'opportunité, notamment des jeunes ultramarins ; Soutien à la mobilité transfrontalière, européenne et internationale des jeunes en insertion, des apprentis et salariés en alternance ;
- Développement et promotion de l'apprentissage, des formations en alternance et des contrats de professionnalisation, y compris les actions d'accompagnement vers ces dispositifs ; Appui aux alternants et apprentis;
- Actions innovantes d'échanges de savoirs, de pratiques et de compétences à l'international (volontariat, chantiers de coopération internationale, VIE).



#### Objectif :

*Accompagnement vers l'emploi sur les jeunes qui en ont le plus besoin (« NEET », jeunes sous main de justice...)*

#### OS F – Accès et maintien dans les systèmes d'éducation et de formation initiale

*Cet OS prend le relai de la priorité dédiée au décrochage scolaire au sein de l'axe 1 du PON 2014-20*

- Prévention et lutte contre le décrochage scolaire en prenant en compte l'ensemble des facteurs y compris sociaux ;
- accès et réussite dans l'enseignement supérieur ;
- Soutien aux internats de la réussite et aux internats thématiques dans les zones prioritaires ;

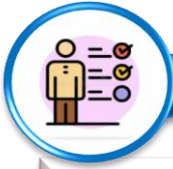
#### Objectif :

*Réduire le taux d'abandon de scolarité, augmenter le niveau de qualification à la sortie de la formation initiale*



# Le Programme national FSE+

## Détails des priorités



### Priorité 3. Compétences – Mutations économiques - Systèmes de formation

#### OS G - Formation continue des salariés, des demandeurs d'emploi et anticipation des mutations économiques

- Formation et accompagnement des actifs occupés ; appui aux transitions professionnelles ;
- Ingénierie de formation et de construction de parcours, facilitation de l'accès à la formation ;
- Actions de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme en milieu de travail ;
- Actions de GPEC ;
- Accompagnement des entreprises sur les aspects RH ;
- Formation des salariés licenciés adhérent au contrat de sécurisation professionnelle (CSP).

#### Objectif :

*Accroître le niveau de qualification et favoriser les mobilités professionnelles*

#### OS E - Formation des équipes éducatives et appui à l'orientation scolaire

- Formation des enseignants et des équipes éducatives visant à renforcer les capacités de prise en compte et d'accompagnement des publics à besoins spécifiques, à favoriser leur inclusion et limiter le décrochage scolaire ;
- Soutien à l'innovation pédagogique ;
- Soutien à la mobilité des enseignants et des formateurs ;
- Développement de l'école inclusive, lutte contre toutes les discriminations, lutte contre le harcèlement scolaire, prévention dans le domaine de la santé en milieu scolaire.

#### Objectif :

*Plan Ecole inclusive*





# Le Programme national FSE+

## Détails des priorités



### Priorité 4. Marché du travail et environnement professionnel inclusif et adapté

#### OS C - Participation équilibrée femmes/hommes au marché du travail, égalité des conditions de travail

- Actions visant à renforcer l'égalité professionnelle et salariale, la mixité des métiers ;
- Actions visant à faciliter l'articulation des temps de vie ;
- Actions visant à faciliter l'accès à des modes de garde d'enfants ;
- Actions visant à améliorer l'accès et le maintien en emploi des « aidants ».



#### Objectif :

*Favoriser l'égalité professionnelle, l'articulation des temps de vie, la lutte contre les discriminations*

#### OS D – Santé & Qualité de vie au travail, vieillissement actif

- Accompagnement des employeurs et partenaires sociaux ;
- Protection de la santé au travail, actions de prévention et d'adaptation au contexte sanitaire ;
- Actions visant à améliorer la lutte contre les discriminations en entreprises;
- Actions visant à favoriser le vieillissement actif et le maintien en fonctions des salariés en situation de handicap ou atteint de maladies chroniques.



#### Objectif :

*Favoriser le taux d'emploi, lutte contre les discriminations, accompagner l'allongement des carrières*

#### OS A – Accès à l'emploi par le renfort de l'ESS et du secteur associatif



**FINANCEMENT  
NATIONAL ou  
REGION  
NOUVELLE-  
AQUITAINE**



### Priorité 5. Aide matérielle aux plus démunis

OS M – Lutter contre la privation matérielle et alimentaire des plus démunis

*Cette priorité permet le financement d'opérations exclusivement dédiées à l'aide matérielle, en complément des marchés nationaux du programme FSE+ « marché nationaux d'aide alimentaire »*

- Possibilité de financer la fourniture d'aide matérielle (vêtements, produits d'hygiène...) à destination des populations exclues et sans-domicile fixe. **Les actions d'aide alimentaire sont exclues pour la métropole ;**
- **Toute mesure d'aide matérielle devra être liée à des mesures d'accompagnement social complémentaires** (modalités précises en cours de définition) ;
- Les opérations d'accompagnement social **incluant un volet d'aide matérielle** doivent être programmées sur la Priorité 1 – OS L.

**Taux cofinancement dérogatoire (90%)  
et suivi participants allégé**

## Le Programme national FSE+

### Détails des priorités



### Priorité 6. Innovation sociale et essai de dispositifs innovants

OS H - Favoriser l'insertion et l'inclusion active

- **Actions de renforcement des conditions favorisantes de l'innovation sociale menées par les têtes de réseaux nationales afin d'appuyer notamment :**
  - L'émergence et le développement de l'innovation sociale,
  - La pérennisation/ sécurisation des projets,
  - La valorisation et capitalisation : via le transfert de connaissances et compétences entre acteurs de l'innovation sociale;
- **Actions visant à soutenir l'expérimentation sociale, via le soutien au développement opérationnel de projets dans le cadre de la phase initiale d'expérimentation ;**
- **Actions visant à soutenir le changement d'échelle de projet d'innovation sociale:** *Soutien à l'essai de projets d'innovation pour des projets ayant abouti à un résultat positif dans le cadre de la phase initiale, ou ceux identifiés par d'autres fonds UE, tels que le volet FSE+-Innovation (ex-EASI) géré directement par la CE.*

**Taux cofinancement dérogatoire (95%)**

**Montant de la priorité plafonné réglementairement  
au niveau national**

**II – Une qualité de gestion** permettant  
d'asseoir le positionnement du CD en  
tant qu'organisme intermédiaire (OI)  
de gestion  
pour le PON FSE+ (2021-2027)

- **Renouvellement** du positionnement du Conseil départemental en tant qu'organisme intermédiaire par la DREETS le 4 juin 2021.
- Une **optimisation des reliquats et des sous-réalisations** finançant par voie d'avenant pour un montant prévisionnel d'environ de **300 000 €** les opérations suivantes :
  - 1/ Mobilisation des entreprises et des employeurs dans le parcours d'insertion ;
  - 2/ Coordination et animation territoriale de l'offre en faveur de l'insertion.
- Une **mobilisation rapide des crédits REACT-UE** pour limiter les impacts de la crise sanitaire soit **673 027,35 €** pour financer deux types d'action :
  - 1/ Accompagnement renforcé des personnes en insertion ;
  - 2/ Mise en œuvre d'un parcours de soins et d'amélioration de la santé en vue de favoriser l'insertion professionnelle de personnes vulnérables.
- **Un renforcement de l'expertise interne** au profit d'un accompagnement des porteurs de projet avec pour objectifs affichés la sécurisation, la simplification des procédures et le financement optimal des opérations.

# III- Une nouvelle dynamique à déployer avec les partenaires et acteurs des politiques en faveur de l'emploi et de l'inclusion



# a) Une priorité 1 du PON FSE + à décliner sur le territoire corrézien

## Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale

OS H - FAVORISER L'INSERTION ET L'INCLUSION ACTIVE	OS L- LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION
<ul style="list-style-type: none"><li>■ Accompagnement individualisé et adapté vers l'emploi (hors formation) ;</li><li>■ Levée des freins sociaux ;</li><li>■ Insertion et maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés ;</li><li>■ Insertion par l'Activité Économique (IAE) ;</li><li>■ Actions visant à impliquer les entreprises dans une démarche inclusive.</li></ul> <p>→ <b>PUBLIC CIBLE</b> : publics les plus éloignés de l'emploi (BrSa, migrants, chômeurs de longue durée) toujours dans une perspective d'insertion dans l'emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Repérage et accompagnement des publics précaires et exclus (y compris de l'aide matérielle dans le cadre d'un accompagnement) ;</li><li>■ Accès et maintien au logement ;</li><li>■ Aide sociale et accompagnement de l'enfance vulnérable ;</li><li>■ Lutte contre les violences et accompagnement des victimes.</li></ul> <p>→ <b>Cet OS vise à financer les actions sociales déconnectées d'un lien avec l'emploi</b> (nouveau périmètre d'action par rapport au PON 2014-2020)</p> <p>→ <b>PUBLIC CIBLE</b> : publics fragilisés et précaires : BrSa, migrants, familles monoparentales, enfance vulnérable, victimes de violence</p>

**Crédits alloués = 5 348 270 €**

## b) La méthodologie

- **Recensement** de l'ensemble des opérations éligibles à la priorité 1 du Programme Opérationnel National FSE+.
- **Calcul** du montant nécessaire de financement départemental et européen FSE+ .
- **Priorisation** en négociation avec la DREETS et les acteurs locaux et institutionnels des **typologies d'actions** à conforter, développer, faire émerger sur le territoire.
- Lancement des **appels à projets** correspondants.
- **Dépôt** des candidatures sur un nouvel outil Ma démarche FSE+
- **Sélection** des opérations (Instance Technique de Sélection, comité de programmation)
- **Conventionnement** des opérations.

## c) Le calendrier prévisionnel FSE+

**2022**

Janv.

Mai- octobre

Nov.

Déc. 2022 /  
Janv 2023

**RECENSEMENT**  
des opérations

Construction de la  
**MAQUETTE** corrézienne  
avec opérateurs et  
DREETS

Signature **CONVENTION**  
de subvention globale

**APPELS à PROJETS**